



## **Pêches et Océans Canada**

### **Aperçu du processus d'affrètement de navires scientifiques**

#### **Objectif**

Le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) souhaite obtenir les services d'affrètement de navires de recherche (navire et équipage) lui permettant de mener et d'exécuter des programmes sur le terrain « en mer ». Les besoins en mer de la mission de recherche varieront selon les opérations océaniques (océanographie, études sur les mammifères marins, hydrographie, etc.) et les sciences halieutiques (évaluation des stocks, biodiversité, gestion des habitats, etc.). Les exigences associées à l'affrètement de navires de recherche varieront également selon l'emplacement des missions scientifiques (océans Atlantique et Pacifique, et région du Centre et de l'Arctique, etc.). L'affrètement de navires de recherche pourrait être nécessaire pour de multiples programmes et pourrait durer de 1 à 265 jours par année; des options pour plusieurs années seraient offertes.

#### **Processus d'approvisionnement**

La création d'un contrat d'affrètement de navires avec le MPO se fera en deux (2) phases, une Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) (phase 1) et une Demande de propositions (DP) (phase 2). En vue de conclure un arrangement en matière d'approvisionnement, le MPO catégorisera les navires pour établir une base de données des options d'affrètement possibles (phase 1). La catégorisation des navires se fondera sur les quatre (4) classes de voyage de Transports Canada (voyage illimité, voyage à proximité du littoral, classe 1, voyage à proximité du littoral, classe 2 et voyage en eaux abritées).

(<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2007-31/section-1.html>)

#### **Phase 1 – Étapes pour les soumissionnaires en vue d'établir un arrangement en matière d'approvisionnement de navires affrétés avec le MPO (Demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement [DAMA])**

**Étape 1 :** Télécharger, remplir et soumettre le formulaire PDF pour une DAMA sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/> sous le lien pour la DAMA (<https://achatsetventes.gc.ca/>).

**Étape 2 :** Créer un compte sur le Portail de l'infrastructure océanique du Canada (PIOC) à l'adresse suivante (à fournir pour le processus officiel de DAMA).

**Étape 3 :** L'exploitant du navire (ou le soumissionnaire désigné pour le navire) remplit et soumet les renseignements demandés sur le navire (critères relatifs à la catégorisation) à l'aide du formulaire en ligne dans le PIOC pour chaque type de voyage de Transports Canada pour lesquels il souhaite proposer son navire. Les renseignements recueillis dans le PIOC formeront une base de données dans laquelle les chercheurs principaux (CP) du MPO pourront chercher selon les exigences de leur mission scientifique.



## Note

La partie liée à la Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) du processus sera ouverte sur <https://achatsetventes.gc.ca/> pendant cinq (5) ans, ce qui permettra à de nouveaux soumissionnaires de soumettre leurs navires et aux utilisateurs existants d'ajouter de nouveaux renseignements à leur proposition.

La base de données sur les navires créée à la phase 1 offre divers paramètres de recherche établis par un chercheur principal (CP) [ou un membre de son équipe] pour un projet particulier par le portail en ligne (PIOC). Les navires qui satisfont aux exigences fixées par le CP seront ensuite sélectionnés pour une demande de propositions (DP) ciblée pour le projet de ce CP (phase 2).

## **Phase 2 – Étapes pour établir un contrat d'affrètement de navires avec le MPO dans le cadre d'une DP ciblée**

**Étape 1 :** Les navires qui satisfont aux exigences fixées par le CP (à l'aide de la base de données du PIOC) seront sélectionnés dans le cadre d'un processus concurrentiel de demande de propositions (DP) ciblée lancé par le service de passation des marchés du MPO pour le projet particulier du CP. Les renseignements additionnels requis du soumissionnaire pour la DP ciblée pourraient comprendre notamment, l'expérience de l'équipage, l'installation ou la modification d'équipement, les prix, etc.

**Étape 2 :** Classement des soumissions de la DP (par le MPO). Les soumissionnaires seront avisés de leur rang (exemple : 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup>).

**Étape 3 :** Sélection du soumissionnaire au premier rang. Il devra fournir le dossier du navire et des copies des registres de certification. Le navire au 1<sup>er</sup> rang sera inspecté par les employés du gouvernement du Canada pour vérifier les renseignements fournis au cours de la phase 1. S'il passe l'inspection, il fera l'objet d'un contrat. Si le navire ne passe pas l'inspection, le MPO passera au navire au rang suivant en séquence jusqu'à ce qu'un contrat soit attribué ou qu'il ne reste plus de navire sur la liste. **Note :** Le CP peut renoncer à l'inspection en personne du navire s'il le juge approprié dans les circonstances.

**Étape 4 :** Attribution d'un contrat d'affrètement de navire à la partie visée (fournisseur, exploitant du navire, etc.).

## Note

Le MPO comprend que les navires peuvent subir des modifications d'une année à l'autre, auquel cas, le navire peut demeurer dans la liste de catégorisation (base de données du PIOC) à condition que :

- a. l'arrangement en matière d'approvisionnement demeure en vigueur;



- b. les changements ou les modifications au navire soient reflétés adéquatement dans le PIOC (notamment par la fourniture de nouveaux schémas ou photos);
- c. les certifications soient maintenues par l'exploitant du navire pour la durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Le défaut de maintenir les certifications peut entraîner le rejet de la liste de catégorisation et de la base de données du PIOC.
- d. Les utilisateurs pourront mettre à jour les renseignements sur les navires existants en tout temps.

Ajout de candidats tout au long de la DAMA de 5 ans (phase 1)

- a. Le PIOC sera ouvert trimestriellement pour recevoir de nouvelles soumissions.

ÉBAUCHE